

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 28
Absent : 1

L'an deux mille neuf
Le 14 décembre
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mrs Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Mme Claire d'ELBEE, M. Pierre TETEVUIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Melle Marie-Hélène GOYA, Mrs Michel LARRETCHÉ, Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Melle Valérie ANDIAZABAL, M. Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, M. Renaud LASSALLE, M. Philippe ARAMENDI, Dominique MELE, Mmes Annette ARAMBURU, Thérèse HALSOUET et M. Beñat ELIZONDO.

Pouvoirs :

Mme HACALA à Mme d'ELBEE
Mme CONNAN-GIACOMETTI à Melle ANDIAZABAL
Mme Isabelle LEBARS-FAURISSON à Mme RAGOZIN
Mme Isabelle ECHEVERRIA à M. Philippe ARAMENDI

Absent :

M. Didier PICOT.

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

OBJET : Clôture du budget annexe Poutillenea

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que toutes les écritures comptables afférentes au Budget annexe Poutillenea ont été passées dans la comptabilité de ce budget annexe et présente dans le tableau ci-dessous les réalisations budgétaires du 1^{er} janvier au 14 décembre 2009.

SECTION D'INVESTISSEMENT		Budget 2009	réalisé 2009
DEPENSES	Libelle	16650,62	16650,62
1068	Exc. de Fonct. capitalisés	16650,62	16650,62
RECETTES	Libelle	16650,62	16650,62
001	Solde d'exé. reporté	16650,62	16650,62
RESULTAT			0

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Budget 2009	réalisé 2009
DEPENSES	Libelle	33982,05	33982,05
6522	Revers. D'excédent Budgets	29890,05	29890,05
6718	Aut.Ch.Excep.sur Op. de Gest.	4092,00	4092,00
RECETTES	Libelle	33982,05	33982,05
7785	Excédent d'invest transf au cpte résultat	16650,62	16650,62
002	Solde d'exé. reporté	17331,43	17331,43
RESULTAT			0

Après avis favorable de la Commission des Finances du 4 décembre 2009, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- PRONONCE la dissolution du budget annexe Poutillenea au 14/12/2009 avec versement sur le budget communal de l'excédent constaté soit 29.890,05 €.

.../...

Suite délibération du 14 décembre 2009 : « Clôture du budget annexe Poutillenea »

- AUTORISE le Comptable Public à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires à la réintégration de ce budget au budget principal de la Commune
- AVISE le Service des Impôts en charge du dossier TVA

Votes pour : 28

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi
en Sous-Préfecture :
Visé le :
Publié ou notifié le :